

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 59 (1979)
Heft: 4

Artikel: L'entreprise et le développement
Autor: Winqwist, Carl-Henrik
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886779>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'entreprise et le développement

Lors de la séance d'ouverture de notre troisième conférence annuelle, réunie à Abidjan du 29 au 31 octobre dernier, M. Kenneth Dadzie, directeur général des Nations Unies pour le développement et la coopération économique internationale, a déclaré que « le flux d'aide publique au développement a été particulièrement décevant (...). On ne s'est pas rapproché de l'objectif fixé au début de la décennie par l'Assemblée Générale dans sa stratégie internationale de développement ».

Cette déception exprimée par le représentant des Nations Unies devant deux cents hommes d'affaires, réunis afin d'examiner le rôle de l'entreprise dans le développement, contraste avec le volume croissant de la part du secteur privé, qui dépasse actuellement chaque année l'aide publique de plusieurs milliards de dollars. C'est que le développement ne se décrète pas. Il ne suffit pas qu'un gouvernement, ou même une assemblée de gouvernements, décide d'une décennie du développement pour qu'effectivement le développement se produise. Une telle démarche est vouée à l'échec si toutes les conséquences n'en sont pas tirées par les gouvernements pour leur comportement pratique et la coopération qu'il s'agit pour eux d'engager avec le moteur réel du développement : l'entreprise.

Il ne s'agit pas de se satisfaire de ce que l'entreprise a déjà réalisé, mais, à la lumière de l'expérience, de définir les conditions dans lesquelles elle est le mieux à même d'être efficace. C'était l'objet de la conférence d'Abidjan, c'était aussi le but, plus récemment, d'une réunion entre le Centre du Commerce International CNUCED/GATT et la Chambre de Commerce Internationale, à New Delhi.

Accroître la contribution de l'entreprise au développement, c'est d'une part tirer un meilleur parti des ressources des grandes entreprises, et d'autre part susciter, dans les pays en développement, la création d'entreprises locales afin de constituer le tissu économique indispensable à la mise en valeur des ressources du pays.

Les grandes entreprises sont en effet les détentrices de capitaux, de technologies, de savoir-faire, de capacités de gestion. On aura reconnu dans cette énumération les principaux points débattus sur la scène internationale, CNUCED, CNUSET, etc... : flux de capitaux et transferts de technologie en particulier. Or l'entreprise est, par nature, toujours prête à s'engager dans des projets où ses compétences peuvent trouver leur application, pour autant qu'elles en retirent une rémunération légitime et que les conditions d'exercice de ces compétences, par la création d'infrastructures par exemple, sont remplies. Responsabilité des gouverne-



ments, responsabilités de l'entreprise : la complémentarité est évidente et pourtant, les conflits sont fréquents. Une des raisons en est que la grande majorité des organisations internationales où l'on traite des échanges et des investissements internationaux sont soit gouvernementales, soit privées, mais rarement composées des deux parties en présence. Cette séparation est stérile. Trop de chefs d'entreprises sont peu au fait des contraintes politiques et sociales dont les gouvernements de pays en développement doivent tenir compte. Et trop de gouvernements prennent des décisions économiques sans se rendre compte de leurs répercussions sur l'entreprise. Si nous n'améliorons pas cette situation en créant les conditions d'un dialogue, nous ne sortirons pas du climat de défiance réciproque qui a marqué les relations entre gouvernements et entreprises dans le passé.

Or la création d'un climat de confiance est indispensable si l'on souhaite que les grandes entreprises engagent plus largement leurs actifs dans les pays en développement. Confiance dans une situation politique stable, confiance dans la pérennité des conditions d'investissement, confiance dans la possibilité de retirer de l'investissement en capitaux, en technologie, en hommes, un revenu légitime, confiance dans la possibilité pour l'entreprise de jouer son rôle sans intervention excessive des pouvoirs publics.

Cette même confiance est indispensable à la création d'entreprises locales. L'esprit d'entreprise a besoin de clarté quant aux conditions dans lesquelles il pourra s'exercer. L'entrepreneur est par nature un homme de risque, mais de risque calculé. Si une trop grande part de risque tient à des décisions politiques imprévisibles, ou incompatibles avec le fonctionnement de l'entreprise, il y a peu de chance pour qu'une génération d'entrepreneurs se lève.

Besoin de confiance, besoin aussi de perspectives. La tendance protectionniste de la période récente est à ce titre particulièrement dangereuse, en ce qu'elle ferme aux entreprises de pays en développement des marchés où elles seraient concurrentielles, justement parce qu'elles sont concurrentielles. Les gouvernements des pays développés doivent à cet égard avoir le courage de s'engager dans des programmes d'ajustement des structures industrielles, résistant en cela, il faut bien le dire, aux pressions de certaines entreprises menacées. La Chambre de Commerce Internationale a adressé sur ce sujet un rapport à la Commission Brandt, attirant son attention sur le fait que son analyse des conditions du développement dont les conclusions seront remises en janvier prochain au Secrétaire Général des Nations Unies, ne saurait ignorer la nécessité d'une restructuration des pays industrialisés.

La coopération entre les entreprises des pays industriels et celles des pays en développement est, enfin, un moyen indispensable à l'évolution économique équilibrée du monde. Cette coopération trouve, dans les chambres de commerce nationales comme dans la Chambre de Commerce Internationale des auxiliaires précieux.

Les besoins des entreprises des pays en développement sont de trois ordres principaux :

- besoin de renforcer l'efficacité des entrepreneurs;
- besoin de services pratiques de formation, d'organisation et de conseil;
- besoin de coordination entre les programmes publics de développement et les initiatives privées.

A la suite de sa conférence d'Abidjan, la Chambre de Commerce Internationale met au point actuellement un programme pratique dans ce sens, afin d'accroître les actions de formation aux techniques du commerce international déjà entreprises en particulier en Asie, en Amérique Latine et plus récemment en Afrique.

Une part importante de la réunion avec le Centre de Commerce International CNUCED/GATT a été consacrée au rôle des chambres de commerce. Ce rôle, avec l'appui de notre Bureau International des Chambres de Commerce, est vital pour l'établissement du dialogue et de la coopération entre milieux d'affaires et gouvernements.

Le commerce mondial représente quelque 3 000 milliards de dollars chaque année; les échanges entre pays industriels entrent encore pour les trois quarts dans ce total. Accroître la part des pays en développement est un des plus sûrs moyens de rééquilibrer l'économie mondiale et de restaurer la croissance. Cette évolution se fera seulement avec le concours des entreprises, grandes, petites ou moyennes, étrangères ou locales, directement et par l'intermédiaire de groupements, au premier rang desquels les chambres de commerce.